AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DEP 26-6-70 0 9231

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE" (Tél. 87-45-41)
(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, INDRE-ET-LOIRE, EURE-ET-LOIR)
Sous-Régie de la Protection des Végétaux, 21, rue Eugène-Vignat - ORLÉANS
C. C. P. : ORLÉANS 4.604-25

ABONNEMENT ANNUEL
25 Francs

Supplément N° 5 au Bulletin N° 117 — 22 JUIN 1970

AVERTISSEMENTS - VIGNES

MILDIOU DE LA VIGNE

Les conditions climatiques sont devenues très favorables à la maladie depuis le 6 Juin. A partir de cette date, dans de nombreuses régions, les orages ont été fréquents et localement très abondants. Ils ont parfois rendu difficile l'exécution des traitements conseillés dans nos Bulletins du 9 Juin et surtout du 15 Juin.

Actuellement, l'état sanitaire est satisfaisant dans les vignes correctement traitées. Toutefois, on observe localement des sorties de taches assez nombreuses dans les situations où des foyers primaires existaient.

Les pluies orageuses de la semaine écoulée ont pu provoquer de nouvelles contaminations sur une végétation qui se développait très rapidement. De nouvelles taches peuvent donc apparaître au cours des prochains jours.

D'autre part, les vignes arrivent au stade très sensible de la floraison. La protection doit donc être parfaite.

En conséquence, dans toutes les vignes où le traitement conseillé dans notre bulletin du 15 Juin a perdu son efficacité à cause du lessivage par les pluies, du développement de la végétation ou des conditions de son exécution, il y a lieu de renouveler ce traitement dès réception de ce Bulletin.

Dans les autres vignes on pourra attendre la fin de la floraison à condition que des pluies orageuses ne viennent pas diminuer l'efficacité de ce traitement.

Nous rappelons que les produits cupriques sont à éviter durant la floraison. Il est préférable d'utiliser un fongicide organique de synthèse ou un organo-cuprique à faible teneur en cuivre.

BLACK-ROT DE LA VIGNE

Le traitement dirigé contre le Mildiou de la vigne est également efficace contre cette maladie.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Les risques de contaminations primaires sont maintenant terminés.

Nous rappelons que dans tous les vergers où l'on observe des taches une protection permanente des fruits devra être assurée jusqu'à la cueillette.

Les traitements devront être renouvelés toutes les fois que les pluies ou le développement de la végétation, notamment le grossissement des fruits, auront fortement diminué la protection des fruits.

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Nous rappelons les indications données dans notre Bulletin du 15 Juin.

Les conditions climatiques restant favorables à ce ravageur, il y a lieu de renouveler le traitement conseillé dans notre Bulletin du 5 Juin dans tous les cas où celui-ci aura été lessivé par les pluies abondantes.

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

P. 131

INFORMATIONS -

VIGNES

OIDIUM DE LA VIGNE

Les conditions climatiques du printemps ont été favorables à cette maladie. Il y a lieu de profiter de la floraison pour effectuer un soufrage.

ARBRES FRUITIERS

POU DE SAN JOSE

Les premières larves ont été observées depuis un certain temps.

En conséquence, dans les zones intéressées un premier traitement devra être appliqué dans la semaine du 29 Juin au 4 Juillet. Une nouvelle application devra être effectuée deux semaines après.

La pulvérisation devra être particulièrement soignée afin que les troncs et les branches soient bien couverts.

On pourra utiliser soit un OLEOPARATHION, soit un PARATHION émulsion à la dose de 25 g de matière active par hectolitre.

Ces traitements sont obligatoires dans toutes les communes faisant partie de la zone contaminée et de la zone de protection qui ont été définies par l'arrêté ministériel du 4 Novembre 1958. Les exploitants de pépinières et d'établissements d'horticulture, de vergers commerciaux, de vergers d'amateurs, sont tenus de les effectuer. Ces traitements sont notifiés aux Maires des communes intéressées.

POMMES DE TERRE

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

Nous rappelons les indications données dans notre Bulletin du 15 Juin. Les conditions climatiques restent toujours favorables à cette maladie et il y a lieu d'exécuter, s'il n'a pas déjà été fait, le traitement qui était conseillé dans ce Bulletin.

Nous rappelons que le concours pour la détection des foyers primaires de Mildiou est toujours ouvert et nous demandons à tous les cultivateurs de nous envoyer les premières taches qu'ils pourraient observer dans leurs cultures.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

G. RIBAULT
B. PACQUETEAU

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

G. BENAS